



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°69-2023-218

PUBLIÉ LE 5 OCTOBRE 2023

Sommaire

69_DDETS_Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités

/

69-2023-10-02-00003 - Arrêté préfectoral n°DDETS-LET

2023-10-02_001~~??~~modifiant l'arrêté n°DDETS-LET

2021-10-25_001~~??~~portant nomination des membres de la commission de médiation ~~??~~du département du Rhône (2 pages)

Page 3

69_DDETS_Direction départementale de
l'emploi du travail et des solidarités

69-2023-10-02-00003

Arrêté préfectoral n°DDETS-LET 2023-10-02_001
modifiant l'arrêté n°DDETS-LET 2021-10-25_001
portant nomination des membres de la
commission de médiation
du département du Rhône

Pôle Logement et Équité Territoriale

Affaire suivie par :
M. Bastien MORIN
Tél. : 04 87 76 72 08
Courriel : ddets-dalo@rhone.gouv.fr

**Arrêté préfectoral n°DDETS-LET 2023-10-02_001
modifiant l'arrêté n°DDETS-LET 2021-10-25_001
portant nomination des membres de la commission de médiation
du département du Rhône**

**La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfète du Rhône**

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L. 441-2-3 du Code de la construction et de l'habitation,

VU les articles R. 441-13 et suivants du même code,

VU l'arrêté préfectoral n° DDETS-LET 2021-10-25_001 portant nomination des membres de la commission de médiation du département du Rhône,

VU l'arrêté n° 2022-02-17_001 modifiant l'arrêté préfectoral n° DDETS-LET 2021-10-25_001 portant nomination des membres de la commission de médiation du département du Rhône,

VU l'arrêté n° 2022-06-03_001 modifiant l'arrêté préfectoral n° DDETS-LET 2021-10-25_001 portant nomination des membres de la commission de médiation du département du Rhône,

VU l'arrêté n° 2022-09-28_001 modifiant l'arrêté préfectoral n° DDETS-LET 2021-10-25_001 portant nomination des membres de la commission de médiation du département du Rhône,

VU l'arrêté n° 2022-12-21_001 modifiant l'arrêté préfectoral n° DDETS-LET 2021-10-25_001 portant nomination des membres de la commission de médiation du département du Rhône,

VU l'arrêté n° 2023-03-09_001 modifiant l'arrêté préfectoral n° DDETS-LET 2021-10-25_001 portant nomination des membres de la commission de médiation du département du Rhône,

ARRÊTE

Article 1

L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° DDETS-LET 2021-10-25_001 est modifié comme suit :

3) Un collège composé des membres suivants :

8/10 Rue du Nord
69625 VILLEURBANNE CEDEX
Tél : 04 87 76 73 73
www.rhone.gouv.fr

➤ **Un représentant des organismes œuvrant dans le département intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréés au titre des activités de maîtrise d'ouvrage mentionnées à l'article L. 365-2 ou des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionnées à L. 365-4 :**

<u>Titulaire</u>	Mme Agnès THOMAS	(Habitat et Humanisme)
	En remplacement de Mme Adeline SOLVAR	
<u>Suppléants</u>	Mme Awatif HIROU	(Habitat et Humanisme)
	En remplacement de M. Yves PELIER	
	M. Mourad TALBI	(Forum Réfugiés Cosi)

Article 2

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la décision ou être contesté devant le tribunal administratif de Lyon territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3

La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances et le Directeur Départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Rhône sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le -2 OCT. 2023

La Préfète,
Secrétaire générale,
Préfète Déléguée pour l'Égalité des
Chances

SIGNÉ

Vanina NICOLI